

CONSEIL MUNICIPAL SERBANNES

Séance du 4 mars 2026

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le mercredi 4 mars 2026, le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine BOUARD, Maire.

Le compte-rendu de la réunion précédente (séance du 8 décembre 2025) a été adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (Délibération n° 1 – Folio 2026-02 et Folio 2026-03)

Vu et certifié par le comptable public, les résultats du compte financier unique 2025 sont les suivants au 31 décembre 2025 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	- 588 784,26 €
Recettes	+ 864 577,44 €
Résultat de l'exercice	+ 275 793,18 €
Résultat reporté	0,00 €
Situation nette au 31/12/2025	+ 275 793,18 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	- 257 411,97 €
Recettes	+ 292 842,93 €
Résultat de l'exercice	+ 35 430,96 €
Résultat reporté	- 203 302,70 €
Situation nette au 31/12/2025	- 167 871,74 €
Restes à réaliser Dépenses	- 2 347,00 €
Restes à réaliser Recettes	+ 120 851,58 €
Résultat d'investissement après incorporation des RAR	- 49 367,13 €

Après avoir présenté les résultats du compte financier unique 2025, Mme la Maire s'est retirée de la séance au moment du vote. Le/la conseiller(ère) municipal(e) le/la plus âgé(e) de l'assemblée a soumis le CFU 2025 à l'approbation du Conseil municipal. Le CFU 2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 (Délibération n° 2 – Folio 2026-04)

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	275 793,18 €
un déficit reporté de	0,00 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	275 793,18 €
un déficit d'investissement de	167 871,74 €
un excédent des restes à réaliser de	118 504,58 €
soit un besoin de financement de	49 367,16 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025	275 793,18 € (excédent)
Affectation complémentaire en réserve	49 367,16 € (excédent)
Résultat reporté en fonctionnement	226 426,02 € (excédent)
Résultat reporté en investissement	167 871,74 € (déficit)

ACCORD DE PRINCIPE ANNUEL POUR LE RECRUTEMENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉS (Délibération n° 4 – Folio 2025-39)

Le Conseil municipal décide, 11 voix pour et 2 abstentions, de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités et autorise Mme la Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT MODULAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Conseil municipal décide de suspendre cette question et de l'ajourner à la prochaine séance du Conseil municipal.

QUESTION DIVERSE

Mme la Maire propose l'organisation des tours de garde du bureau de vote pour le premier tour de scrutin des élections municipales qui se tiendra le dimanche 15 mars 2026.

Fait à Serbannes, le 12 mars 2026

Christine BOUARD

Maire

